

## 2022\_CT2\_176

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du bilan 2021 des actions menées dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés et perspectives 2022**

---

Le 28 avril 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase COSEC - Avenue du Stade au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 21 avril 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : BRAMOULLÉ Gérard – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges - DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BIANCO Kayané donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – FILIPPI Claude donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric donne pouvoir à DELAVET Christian – GERARD Jacky donne pouvoir à CIOT Jean-David – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MARTIN Régis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – CHARRIN Philippe – GOURNES Jean-Pascal – MORBELLI Pascale – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 28 avril 2022

06\_3\_03

### ■ Approbation du bilan 2021 des actions menées dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés et perspectives 2022

Monsieur le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le Territoire du Pays d'Aix maintient sa volonté d'agir en matière de réduction des déchets en s'intégrant dans le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA).

Ce programme est basé sur des actions permettant de sensibiliser les habitants en matière de réduction des suremballages, de compostage, d'achat responsable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éco-exemplarité de la collectivité et de réemploi d'objets.

L'ensemble de ces actions vise à réduire les quantités de déchets produits, limiter leur nocivité et améliorer leur caractère valorisable.

Ce rapport présente les actions portées par le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA), le bilan des réalisations 2021 et les perspectives pour l'année 2022.

## I – LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PMPDMA)

### 1 – LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à « la transition énergétique pour la croissance verte » sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leurs groupements imposant la mise en place du PMPDMA accompagné d'un objectif de baisse des tonnages des déchets ménagers et assimilés de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010.

Après état des lieux, diagnostic, concertation avec les différents acteurs et partenaires, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté son Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

013-200054807-20220428-2022\_CT12\_176-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2022  
Date de réception préfecture : 13/05/2022

(PMPDMA). Ce plan d'actions fixe un objectif de réduction de 10 % du ratio de Déchets Ménagers et Assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2010 soit 64 Kg/habitant/an. Cet objectif est décliné en plans d'actions au sein des 6 Territoires.

## **2 – LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PMPDMA AU NIVEAU DE LA METROPOLE**

Les objectifs du PMPDMA sont déclinés autour de 4 axes et exposés ci-dessous :

- **Faire évoluer et harmoniser le niveau de service aux professionnels**

- Fermer la majorité des déchèteries aux professionnels.
- Limiter les Déchets d'Activités Économiques (DAE) pris en charge par le service public avec l'objectif de mise en œuvre d'un plan d'actions par Territoire permettant de réduire de 50.000 tonnes les DAE.
- Accompagner les professionnels dans cette évolution.
  - Solutions de traitement à proximité.
  - Gestion mutualisée des déchets dans les ZAE (Zones d'activités économiques).
- Réduire les déchets verts des services techniques.

- **Gestion de proximité des bio-déchets**

- Développer le compostage de proximité.
  - Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés et 2,5 % des logements collectifs.
  - Repère : État des lieux 2017 : 11,7 % des logements individuels équipés et 0,6 % des logements collectifs.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
  - Objectif 2025 : 30 % des écoles élémentaires engagées.
  - Repère : État des lieux 2017 : 6,5 % des écoles élémentaires engagées.
- Réduire les déchets verts.
  - Objectif 2025 : engager 10 000 foyers dans des démarches de gestion autonome des déchets verts (broyage, paillage...).
  - Repère : État des lieux 2017 : 131 foyers engagés.

- **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation**

- Mailler le territoire avec des points permettant le réemploi / la réutilisation.
  - Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants.
  - Repère : État des lieux 2017 : 1 point pour 108 000 habitants.
- Densifier et promouvoir la valorisation des textiles.
  - Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants.
  - Repère : État des lieux 2017 : 1 point pour 2 500 habitants.
- Promouvoir la réparation en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône.
  - Objectif 2025 : promotion du label repar'acteurs de la CMA 13.

- **Mobiliser les habitants sur la réduction des déchets**

- Déployer l'autocollant Stop pub.
  - Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées.
  - Repère : État des lieux 2017 : 2,6 % des boîtes aux lettres équipées.
- Sensibiliser les habitants aux gestes de réduction des déchets.
  - Objectif 2025 : campagnes de communication métropolitaines.
- Développer l'éco-exemplarité de nos structures (MAMP, communes).
  - Objectif 2025 : promouvoir la réduction des déchets au sein des collectivités (clauses environnementales, manifestations écoresponsables, sensibilisation des élus).

## **II – LE BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2021 ET LES PERSPECTIVES 2022 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

### **1 – Faire évoluer le niveau de service aux professionnels**

#### Description de l'action :

- Définir le niveau de service aux professionnels au niveau des activités « collecte » et « déchèterie » en favorisant la part de prévention et une meilleure valorisation des Déchets d'Activités Économiques (DAE),
- Connaître les pratiques des entreprises en matière de réduction des déchets,
- Promouvoir des entreprises exemplaires et faire connaître leurs actions.

#### Objectifs 2021:

Les actions en cours (certaines s'étalant parfois sur plusieurs années) sont :

#### *Pour l'activité « déchèterie » :*

1. La restriction d'accès aux professionnels sur plusieurs déchèteries du Sud du Territoire du Pays d'Aix avec mise en œuvre de mesures de communication associées, en parallèle du développement de sites dédiés aux apports des professionnels.
2. Le déploiement d'un programme de travaux sur toutes les déchèteries du Territoire pour mettre en place des systèmes de contrôle d'accès permettant l'identification de tous les apporteurs (particuliers et professionnels).
3. La construction d'une déchèterie à Bouc-Bel-Air à destination des professionnels.

#### *Pour l'activité « collecte » :*

1. La mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les professionnels qui ne seront plus collectés par le service public.
2. Le retrait du service public de collecte des entreprises situées dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE) et Zones intermédiaires (ZINTER).

#### Réalisations en 2021 :

1/ Le Territoire du Pays d'Aix a impulsé l'ouverture d'une déchèterie professionnelle d'initiative privée à Aix-en-Provence (la Calade) exploitée par l'entreprise PASINI.

2/ Mise en place du système de lecture des plaques d'immatriculation (LAPI) sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles en juin 2021 et Gardanne en octobre 2021. Il a été

## Métropole Aix-Marseille-Provence

procédé également aux travaux d'aménagement de la voirie et des équipements de contrôles d'accès sur les déchèteries de La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Lambesc, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Saint-Cannat et Saint-Paul-lez-Durance.

3/ Poursuite des travaux de la déchèterie professionnelle gérée par un prestataire privé sur un terrain de la Commune de Bouc-Bel-Air avec une ouverture prévue au 2ème trimestre 2022.

4/ En 2021 arrêt de la collecte des gros producteurs situés en Zones Intermédiaires (ZINTER, Ni ZAE ni Centres villes). 300 établissements ont été concernés en 2021. Une centaine d'établissements a bénéficié d'un accompagnement sur l'optimisation de la gestion de leurs déchets. En raison de la crise sanitaire et suite aux différentes difficultés inhérentes, l'arrêt de la collecte des gros producteurs, cafés, hôtels et restaurants a été décalé en 2022.

### Perspectives 2022 :

Le planning détaillé de mise en œuvre (pour les activités Collecte et Déchèterie) est le suivant :

| Services Collecte et Déchèterie                                                                         |                                                                                                                        |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b><u>Zones Intermédiaires (ZINTER) :</u></b><br>Zone périurbaine, Ni ZUD, ni ZAE                       | Limitation des volumes – Arrêt de la collecte pour les Gros Producteurs : Mise en œuvre 1 <sup>er</sup> Septembre 2021 | 2021           |
| <b><u>Zones Urbaines Dense (ZUD) :</u></b><br>Hyper centres des 36 communes du Territoire du Pays d'Aix | Maintien du service actuel sur les hyper-centres<br>Mise en place d'une Redevance Spéciale                             | 2022/2023      |
| Déchèteries                                                                                             | Aide au développement d'un réseau de déchèteries professionnelles                                                      | De 2018 à 2022 |

## 2 - Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets

### • Sensibilisation des Habitants

#### Film sur le compostage :

L'association France Nature Environnement FNE PACA a réalisé un film sur les solutions opérationnelles de tri à la source des biodéchets. Cette vidéo, destinée aux collectivités, avait pour objectif de faire un retour d'expérience sur des solutions opérationnelles afin de les inspirer. L'association a pris pour exemple les opérations de compostage et de lombricompostage développées par le Pays d'Aix.

#### Animations de proximité :

Les journées des plantes d'Albertas à Bouc-Bel-Air se sont déroulées du 21 au 23 mai 2021. A cette occasion, un stand est tenu chaque année à l'entrée de la manifestation. Ce sont 369 visiteurs qui ont été sensibilisés sur les 3 jours lors de l'animation « Parlons compostage et gestion des déchets verts ».

37 personnes ont été sensibilisées au broyage des déchets verts et à l'intérêt des techniques de paillage lors d'une animation avec démonstration de broyage des déchets végétaux sur la Commune de Cabriès le 5 juin 2021.

- **Compostage individuel**

Description de l'action :

- Proposer des composteurs individuels accompagnés d'un bio seau aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser les biodéchets et réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèterie et d'ici 2021, desservir 30 % des foyers individuels du Territoire du Pays d'Aix.
- Organiser pour le grand public des animations sur la pratique du compostage dans les jardins pédagogiques.
- Renforcer la communication pour faire émerger la demande (panneaux lumineux des Communes, CIQ, articles dans les revues municipales...).
- Organiser 2 permanences par mois pour la distribution des composteurs dans les Communes de Rousset et Meyrargues.

Objectif 2021 :

- Distribuer 1.500 composteurs sur l'année.
- Développer des animations de type cafés compost pour remobiliser les foyers.

Réalisations en 2021 :

- Distribution de 2 064 composteurs sur 2021.
- Organisation de 34 permanences sur le Territoire du Pays d'Aix (Pôle de proximité de Rousset, Jouques, Meyrargues, Aix-en-Provence).
- Au cours de l'année 2021, un questionnaire métropolitain a été adressé par mail à plus de 10 000 foyers sur le Pays d'Aix : ce sont 1 919 foyers qui ont accepté de répondre, soit 19 %. Les principaux enseignements sont les suivants :
  - 98 % utilisent toujours leur composteur
  - 82 % ont vu diminuer entre un quart et la moitié le volume de leur poubelle
  - 24 % utilisent un broyeur de végétaux
  - 97 % des habitants sont satisfaits de leur équipement

Repères :

*A ce jour, ce sont 27 582 composteurs individuels qui ont été distribués soit 30.6% des foyers individuels du Territoire du Pays d'Aix. L'objectif des 30% de foyers individuels équipés a été atteint.*

Perspectives 2022 :

. Adopter un plan d'actions déchets verts 2022-2025.  
. L'objectif pour 2022 est de distribuer 2 200 composteurs.  
. Famille « zéro déchets » d'ici fin 2025, une expérimentation sera organisée auprès de 10 à 20 familles. Il leur sera proposé de tester de nouveaux modèles de composteurs.

- **Lombricompostage individuel**

Description de l'action :

- Proposer des lombricomposteurs aux habitants résidant en appartement ou maison de village.
- Accompagner les foyers dans la pratique du lombricompostage et les conseiller.
- Organiser une permanence de distribution par mois sur Aix-en-Provence.

Objectif 2021 :

- Distribuer 200 lombricomposteurs.
- Effectuer le suivi qualitatif et accompagnement de 10 « foyers témoins ».

## Métropole Aix-Marseille-Provence

- Réaliser une enquête auprès des usagers sur l'utilisation de leur lombricomposteur individuel et mesure des quantités détournées.

### Réalisations en 2021 :

- Distribution de 326 lombricomposteurs.
- Organisation de 28 permanences sur Aix-en-Provence.
- 34 foyers ont bénéficié d'un suivi personnalisé à domicile.
- Questionnaire sur le lombricompostage
- Au cours de l'année 2021, un questionnaire a été diffusé à 1 561 foyers ayant un lombricomposteur, 211 foyers ont accepté de répondre soit 13 %. Les principaux enseignements sont les suivants :
  - 63 % pratiquent toujours le lombricompostage
  - 51 % depuis plus d'un an
  - En moyenne, chaque foyer dépose 1.5 Kg de bio déchets par semaine dans son lombricomposteur, soit 78 kg par an par foyer.
  - 52 % ont vu diminuer le volume de leur poubelle

*Repères : A ce jour, 2 218 lombricomposteurs individuels ont été distribués.*

### Perspectives 2022 :

- Distribuer 300 lombricomposteurs.

- **Compostage collectif.**

### Description de l'action :

- Le développement du compostage collectif dans des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations.... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de préféabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents composteur. Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, la formation des référents. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio seaux aux foyers volontaires et ensuite un suivi de chacun des sites.
- Le compostage des biodéchets est également installé dans les cantines scolaires de Communes volontaires : lombricomposteurs collectifs ou composteurs collectifs. Ces équipements permettent de composter les biodéchets produits par les cantines scolaires. Les agents sont chargés de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces équipements et accompagner le personnel des cantines pour contribuer à la réussite de ce mode de compostage.

### Objectifs 2021 :

- Poursuivre l'équipement de 10 sites par an et du suivi des sites en service.
- Animer des ateliers pour la création de bacs à fleur ou potager et sur le thème du compostage collectif dans les résidences participant au dispositif.
- Suivre le fonctionnement de l'ensemble des sites.

### Réalisations en 2021 :

1/ 19 nouveaux sites ont été équipés :

- Aix-en-Provence. Résidences : Saint Benoit, Verte Colline, 25 bis avenue St Jérôme, Le Vence, Les Charmilles, le Cybèle, Pré aux clers, la Chartreuse et Parc la Raymonde.
- Cabriès : Les quartiers les Pradelles-Chamfleury
- Gardanne : Le stade.
- Peynier : le hameau Les Michels

## Métropole Aix-Marseille-Provence

- Pertuis : Le jardin partagé « rue la Calade »
- Trets : Les cantines scolaires : Les Colombes, Victor Hugo, Edmond Brun, Jean Moulin, Saint Jean et Sainte Anne.

2/ 198 interventions pour le suivi des sites (118 en régie et 80 par le prestataire) ont été réalisées et 21 livraisons de broyat (dont 9 en régie et 12 par le prestataire).

3/ Pour l'année 2021, au vu de la situation sanitaire du fait de la COVID 19, seulement 2 animations Café-compost ont été réalisées le 9 novembre à la Résidence Château Double à Aix-en-provence et le 15 novembre au Jardin Partagé à Coudoux. Ce sont 11 référents compost qui ont été sensibilisés sur ces 2 jours.

### Repères :

*A ce jour, ce sont 81 sites collectifs équipés qui se répartissent de la manière suivante : 43 résidences, 2 lotissements, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 2 cimetières, 4 maisons de retraite, 7 quartiers (1 à Meyrargues, 2 à Fuveau, 2 à Cabriès, 1 à Coudoux et 1 à Peynier), 2 administrations, 8 jardins et 10 cantines.*

### Perspectives 2022 :

- Dans le cadre du plan d'actions déchets verts adopté par délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 3 mars 2022 (délibération n°2022\_CT2\_078), développer les dispositifs innovants dans les parcs, jardins et quartiers (Chalets en bois et/ou matériels innovants) et implanter du compostage collectif sur 145 sites à horizon 2025.
- Equiper 14 nouveaux sites.

### - **Compostage et lombricompostage pédagogiques en établissement scolaire.**

#### Description de l'action :

- Des composteurs pédagogiques sont mis à disposition dans les écoles primaires bénéficiant des animations sur le compostage mais aussi certains collèges ou lycées.

#### Objectif 2021 :

- 5 composteurs pédagogiques.

#### Réalisations en 2021 :

6 composteurs pédagogiques installés dans les écoles primaires et maternelles.

Aix-en-Provence : Lycée Vauvenargues, Ecole maternelle Alphonse Daudet, CIPEC International School et au sein de la crèche Babilou

Ventabren : Gift school Montessori

Vitrolles : Ecole Primaire Plan de la Tour.

En 2021, il a été procédé à un retrait à l'école Montessori à Aix-en-Provence par manque de fonctionnement.

Repères :

- A ce jour, ce sont 62 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques installés en fonctionnement.
- L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.

Perspectives 2022 :

- Poursuite de l'action.

- **Don de compost en déchèterie**

Description de l'action :

L'objectif est d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agit d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

Réalisations en 2021 :

Deux opérations ont eu lieu sur les déchèteries de Saint Cannat et de Pertuis du 17 au 30 avril puis du 22 novembre au 4 décembre.

Au printemps, 5 animations ont été réalisées sur ces sites et une dizaine à l'automne. Sur l'ensemble des personnes ayant bénéficié du don de compost, plus de 800 participants ont reçu des informations et conseils sur la valorisation in situ de leurs déchets verts plutôt que de les déposer en déchèterie.

Ce sont 84 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de ces opérations.

Perspectives 2022 :

- Poursuite de l'action.

- **Broyage des déchets verts et plate-forme de compostage**

Description de l'action :

- Inciter les professionnels, les services techniques des Communes et les particuliers à broyer leurs déchets verts ou à les gérer in-situ.
- Favoriser la création et soutenir le fonctionnement des plates-formes de compostage.

Objectifs 2021 :

- Subventions versées aux porteurs de projets.
- Mettre en place des plates-formes de dépotage au sol dans les déchèteries.
- Inciter les particuliers à broyer leurs déchets verts lors de rencontres sur des stands ou de réunions d'information.
- Améliorer l'accès en déchèterie avec des plates-formes de dépotage : démarrage des travaux sur Rousset pour être opérationnel en 2022.
- Apporter un soutien financier aux porteurs de projets.

Réalisations en 2021 :

- Subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de La Roque d'Anthéron.
- 4 plateformes de dépotage des déchets verts sont en fonctionnement dans les déchèteries sur les Communes de Bouc-Bel-Air, Pertuis, Saint-Cannat, Venelles et Les Pennes-Mirabeau.

## M é t r o p o l e   A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- Renouveau de la Convention avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône par délibération du Conseil de Territoire du 30 septembre 2021 (Délibération n°2021\_CT2\_416) pour la livraison de broyat chez les agriculteurs candidats.
- Développement d'expérimentations de broyage des déchets verts des particuliers le 5 juin 2021 sur Cabriès.
- Développement d'expérimentations de broyage des déchets verts des particuliers : la Commune de Gréasque a mis en place un service de broyage des déchets verts au domicile des particuliers et dispose d'une plate-forme de broyage des déchets verts. De plus, la Commune dispose d'un broyeur mobile pour les déchets verts de ses services techniques.
- Organisation d'un Webinaire : « Comment réduire les déchets verts grâce à une gestion écologique » organisé le 28 mai 2021 en partenariat avec FNE-Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif de cette rencontre en visio-conférence était de partager des retours d'expériences sur la thématique déchets verts entre les Communes du Pays d'Aix. Les Communes de Gréasque et Aix-en-Provence ainsi que la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ont présenté leurs actions en matière de gestion des déchets verts. Les thématiques abordées se sont concentrées autour des expériences de plateformes de broyage communales, de l'éco pâturage, la gestion différenciée des espaces verts, le broyage des déchets verts à domicile ainsi que la valorisation agricole du broyat.

### Perspectives 2022 :

- Montée en puissance des opérations de sensibilisation au broyage des particuliers. Organisation d'une vingtaine de journées de démonstration sur l'année 2022.
- Projet de nouvelle plateforme de dépotage des déchets verts sur la déchèterie de Rousset.

### • **Le gaspillage et le don alimentaire**

#### Description de l'action :

- Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire entre les commerces alimentaires et les associations caritatives.
- Informer le personnel des cuisines afin de réduire le gaspillage alimentaire lors de la préparation des repas et modifier le comportement des élèves à la cantine.
- Sensibiliser les étudiants sur 2 restaurants du CROUS.
- Sensibiliser les élèves du CFA.
- Réaliser un guide sur le don alimentaire.
- Développer des bonnes pratiques.

#### Objectifs 2021 :

- Finalisation de l'accompagnement des Communes.
- Etude sur les familles zéro déchets.
- Création d'outils de sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Diffusion de l'information sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### Réalisations en 2021 :

- Accompagnement de 8 Communes dans la mise en place d'actions auprès de leur restauration collective scolaire: Eguilles, Vitrolles, Saint-Marc-Jaumegarde, Peynier, Meyreuil, Saint-Cannat, Peyrolles-en-Provence, le Tholonet) et la cuisine centrale du CCAS de Venelles.
- Sensibilisation de 55 classes soit 1328 élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Diffusion du guide du don
- Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire du 16 octobre. Organisation de stands.

Perspectives 2022 :

- Relance du plan d'action lutte contre le gaspillage alimentaire 2022-2025
- Poursuite des actions de sensibilisation

- **Marchés forain éco-responsable**

Description de l'action :

- Mettre en place des actions « marchés éco-responsables » pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets issus des marchés forains.

Objectif 2021 :

- Suivi des porteurs de projets mettant en place des actions « marchés forains éco-responsables ».

Réalisations en 2021 :

- Lancement d'une expérimentation sur le marché d'Encagnane à Aix-en-Provence.

Perspectives 2022 :

- Suivi des porteurs de projets le cas échéant.
- Développement de marchés forains zéro déchets sur les Communes volontaires sur 2022.

### **3 - Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation**

- **Ressourceries**

Description de l'action :

- Accompagnement des structures de réemploi de type ressourceries du Territoire du Pays d'Aix dans le cadre du dispositif d'aide de la collectivité.

Objectifs 2021 :

- Etude de faisabilité de la création d'une donnerie sur le quartier de Lignane à Aix-en-Provence.
- Lancement de l'appel à projets réemploi, mise en place des projets portés par les candidats sélectionnés.
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'un caisson « donnerie » sur les déchèteries de Vauvenargues et Meyreuil.

Réalisations en 2021 :

- Lancement et sélection de 4 associations-Elan Jouques, de Fil en Aiguilles, l'atelier des 1001 vies et l'ADAVA (association spécialisée dans la récupération de vélos et pièces détachées) dans le cadre de l'appel à projets « réemploi ».
- Les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries :
  - 4 caissons respectivement à Peyrolles-en-Provence, Aix-en-Provence, Gardanne et Pertuis.
  - 1 abri à Venelles.
  - 1 local aux Pennes-Mirabeau et à La Roque d'Anthéron.
  - Mise en place d'un caisson donnerie sur la Commune de Vauvenargues.
  - Expérimentation d'un caisson « donnerie » sur la Commune de Meyreuil

Perspectives 2022 :

- Attribution de subventions et suivi des projets portés par les associations sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets « Réemploi »
- Concertation autour de l'étude de faisabilité du pôle de valorisation des déchets de Lignane sur la Commune d'Aix-en-Provence.
- Suivi des porteurs de projets

- **Textiles usagés**

Description de l'action :

- Développer les bornes pour la collecte des textiles usagés dans les Communes.

Objectifs 2021 :

- Développer cette action sur les Communes volontaires du Territoire du Pays d'Aix.
- Augmenter le nombre de bornes de collecte de textiles.
- Déployer ponctuellement des colonnes pour des opérations spécifiques comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets par exemple.

Réalisations en 2021 :

- Résultats 2021 : collecte de 686 tonnes correspondant à 1.8 kg/habitant/an (déchèteries comprises), soit une augmentation de 26% par rapport à 2020.
- Quatre nouvelles colonnes installées : 1 à Vauvenargues, 2 à Simiane-Collongue, 1 à Venelles.
- Douze colonnes supprimées sur différentes Communes : 1 à Coudoux, 1 à Fuveau, 1 à Gardanne, 1 à Lambesc, 1 aux Pennes-Mirabeau, 1 à Meyragues, 1 à Meyreuil, 1 à Pertuis, 1 à Peyrolles-en-Provence, 2 à Trets et 1 à Vitrolles. Ces retraits se font à la demande des Communes pour raisons de vandalisme, ou ne produisent pas beaucoup de textiles, ou encore pour raisons de travaux....

Repères :

- *A ce jour, il y a 31 communes disposant de ce dispositif dont 19 déchèteries équipées et 146 bornes de collecte en service sur le Pays d'Aix.*
- *Au niveau national, chaque habitant achète en moyenne 9,2 kg de textiles par an (vêtements, linge de maison, chaussures) et sur l'ensemble de ce gisement, ce sont 3,2 Kg/habitant/an collectés qui sont réemployés, réutilisés ou recyclés.*

Perspectives 2022 :

- Poursuite du déploiement sur les Communes volontaires.
- Relance de l'appel à projets.

**4 - Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.**

- **Label commerces engagés.**

Description de l'action :

- Le projet de label des commerces engagés consiste en la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de la diffusion de supports de communication auprès des commerçants des Communes volontaires, de Rousset, de Fuveau, des Pennes-Mirabeau, de Vitrolles, de Venelles, de Gréasque, de Cabriès et d'Aix-en-Provence. Cette action est portée par le CPIE du Pays d'Aix.

# Métropole Aix - Marseille - Provence

## Objectifs 2021 :

- Suivi du porteur de projet : le CPIE accompagne les commerçants engagés, assure la mise en réseau des commerçants entre eux et organise un événement par Commune.
- Remise de cabas au CPIE du Pays d'Aix pour la diffusion aux commerçants participant à l'opération.

## Réalisation 2021 :

- Le CPIE du Pays d'Aix a accompagné 150 commerces engagés sur 62 demi-journées

## Perspectives 2022 :

- Poursuite de l'action

## **Label « Restaurants engagés ».**

Ce label met en valeur les actions des professionnels de la restauration et permet de les accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il s'agit de les encourager à développer des circuits économiques courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser la clientèle à la saisonnalité des produits.

Les professionnels engagés sont valorisés par un affichage dans leur établissement et par une communication numérique sur leur action.

En 2020, un diagnostic a été entamé auprès de 5 restaurateurs et arrêté suite au confinement.

## Réalisation 2021 :

- Pas de relance suite au contexte sanitaire

## Perspectives 2022 :

- Relance de l'action auprès de 5 restaurants volontaires sur Venelles
- **Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets.**

## Description de l'action :

- Sensibiliser les habitants au changement de comportement par la diffusion de message sur la réduction des déchets.
- Information et animation sur des stands lors de manifestations culturelles ou sportives et lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les Communes.

Objectif 2021 : promotion des gestes de la prévention des déchets auprès du grand public.

## Réalisations en 2021 :

- Articles sur la prévention des déchets dans les revues municipales et sites Internet des Communes.
- Actions de proximité en 2021 malgré un contexte sanitaire complexe :
  - Stand en octobre sur les marchés forains de Gardanne, Trets et Vitrolles sur le thème du gaspillage alimentaire (105 personnes sensibilisées).
  - Stand le 16 octobre aux allées provençales d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (100 personnes sensibilisées).
  - Stand en novembre sur les marchés forains de Saint-Cannat, Trets, Pertuis et Gardanne sur le thème du compostage (60 personnes sensibilisées)
  - Accompagnement de 2 opérations « nettoyons la nature » objectif « zéro déchets » à Lambesc (70 personnes sensibilisées)

Perspective 2022 :

- Promouvoir les gestes de la prévention des déchets auprès du grand public sur les manifestations du Territoire.

- **Diffusion de l'autocollant Stop Pub.**

Description de l'action :

- Les autocollants sont mis à disposition dans les mairies, dans les kits de communication remis aux habitants, distribués lors des réunions d'accueil des nouveaux arrivants dans les Communes ou envoyés suite à une demande sur le site internet de la collectivité.

Objectifs 2021 :

- Diffusion de 20.000 autocollants sur l'année.
- Mise à disposition systématique dans un kit pour les nouveaux arrivants dans les Communes.
- Mise à disposition dans les mairies des 36 Communes.

Réalisation sur 2021 :

- distribution de plus de 10 000 autocollants « Stop pub »

*Repères : A ce jour, ce sont plus de 183 000 autocollants qui ont été distribués en Pays d'Aix dont 14,7% apposés (estimation sur enquête terrain).*

Perspectives 2022 :

Atteindre l'objectif fixé par l'axe 1 du PMPDMA « sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements » 15% des boîtes aux lettres du Territoire du Pays d'Aix sont équipées d'un autocollant.

- **Exemplarité du Territoire du Pays d'Aix en matière de réduction des déchets.**

Description de l'action :

- Sensibilisation des agents de la collectivité aux gestes limitant l'impact environnemental du fonctionnement des services et notamment sur la réduction des déchets.

Objectifs 2021 :

- Poursuite des actions exemplaires (textiles, piles, articles de sensibilisation) et autres, s'il y a des opportunités.
- Volonté de faire du Technopôle de l'Arbois, un site pilote en matière de compostage avec un jardin potager et étudier la possibilité de devenir un site permettant la formation des référents compostage.
- Sensibilisation des agents du Territoire à la suppression des sacs plastiques avec la tenue de stands d'information sur les différents sites, animation sur les fêtes de fin d'année exemplaires, la distribution de documents d'information et d'un cabas réutilisable.

Réalisations en 2021 :

- 1 100 kilos de textiles ont été collectés au sein des services du Territoire du Pays d'Aix sur les 2 campagnes annuelles de collecte.
- Diffusion de mails de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire en octobre et décembre auprès de 500 agents du Territoire du Pays d'Aix.

Perspectives 2022 :

- Poursuite de l'action

- **La sensibilisation des scolaires.**

Description de l'action :

- Animation dans les classes maternelles et primaires sur le thème de la prévention et la gestion des déchets (gaspillage alimentaire, réemploi, compostage). Des kits pédagogiques avec des cahiers de l'élève, guides de l'enseignant, des animations en classes et des visites de jardins pédagogiques sont proposés aux enseignants afin de familiariser les enfants à la thématique des déchets.

Objectifs 2021 :

- Poursuite de la sensibilisation des enfants des écoles du Pays d'Aix.
- Création et diffusion de fiches thématiques « pour aller plus loin ».
- Finalisation et diffusion de la nouvelle mallette pédagogique sur la réduction des déchets.

Réalisations 2021 :

- Sur l'année scolaire 2020/2021, sensibilisation de 2434 élèves :
  - 55 classes ont bénéficié de la sensibilisation générale.
  - 46 classes ont suivi l'approfondissement du module « gestion des déchets ».
  - Pas de visite du site de l'ISDND de l'Arbois et du jardin pédagogique compte tenu du contexte sanitaire.

Soit 290 demi-journées d'animation sur l'année 2021

- Remise à jour de l'exposition sur le site de l'Arbois.
- Diffusion des nouveaux cahiers de l'élève.
- Création d'une mallette pédagogique contenant 6 jeux, à destination des animateurs et des Communes souhaitant réaliser des animations.



- Journées d'échanges : Ne pouvant se dérouler en présentiel, ces journées ont pu néanmoins avoir lieu de façon virtuelle sur le site apprendre pour agir. Chaque classe a pu présenter son projet au travers d'une illustration ou d'une vidéo avec une activité lancée en défi aux internautes souhaitant découvrir le sujet traité.

Perspectives 2022 :

- Relance du marché d'Education à l'Environnement

- **La réduction des déchets dangereux.**

Description de l'action :

- Suivi des porteurs de projets (Agence de l'eau, CCI, DASTRI) et des points de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Objectif 2021 : sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets.

Réalisation en 2021 : pas d'action réalisée.

Perspectives 2022 :

- Sensibiliser les ménages à la réduction de la toxicité des déchets : diffusion d'articles dans les revues municipales et les réseaux sociaux.

**III - BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022**

Le détail des dépenses prévisionnelles liées aux actions envisagées en 2022 classé par nature-Investissement et Fonctionnement est le suivant.

1/ Investissement :

| Actions d'investissement 2022                        | Imputation<br>budgétaire<br>2022 | Budget 2022 <u>en € TTC</u> |
|------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Acquisition de 2000 composteurs individuels          | Fonction : 7212                  | 145 500 €                   |
| Acquisition de 10 composteurs pédagogiques           | Nature : 2188                    | 1 000                       |
| Acquisition de 270 lombricomposteurs individuels     | OP : 2018 242<br>000             | 24 000                      |
| Acquisition de bioseaux                              |                                  | 1 800                       |
| Expérimentation-acquisition de chalets de compostage |                                  | 8 900                       |
| Acquisition de panneaux collectifs                   |                                  | 12 500                      |
| <b>Total Général</b>                                 |                                  | <b>193 700</b>              |

## RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| Nature                                       | Budget 2022    |
|----------------------------------------------|----------------|
| LIFE « renforcement dotation en composteur » | 9 000 €        |
| <b>Total Général Recettes</b>                | <b>9 000 €</b> |

# Métropole Aix-Marseille-Provence

## 2/ Fonctionnement :

| Actions de fonctionnement 2022                                                | Imputation<br>budgétaire<br>2022 | Budget 2022 <b>en € TTC</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| <b>Subventions aux associations</b>                                           | Fonction :<br>7211               |                             |
| Association- Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône                               | Nature :<br>65 748               | 8 000 €                     |
| Association-Elan Jouques (AAP-réemploi)                                       |                                  | 7 500 €                     |
| Association-Emmaus                                                            |                                  | 30 000 €                    |
| Association-Valtri (AAP-réemploi)                                             |                                  | 40 000 €                    |
| Association-De fil en Aiguilles (AAP-réemploi)                                |                                  | 23 000 €                    |
| L'atelier 1001 vies (AAP-réemploi)                                            |                                  | 19 000 €                    |
| ADAVA (AAP-réemploi)                                                          |                                  | 10 000 €                    |
| Comité Bassin Emploi (CBE)                                                    |                                  | 10 000 €                    |
| L' Incassable                                                                 |                                  | 12 400 €                    |
| Nouveaux Projets                                                              |                                  | 60 100 €                    |
| <b>Sous-Total accompagnement financier<br/>associations</b>                   |                                  | <b>219 500 €</b>            |
| Suivi compostage                                                              | Fonction :<br>7211               | 80 000€                     |
| Accompagnement des Communes dans la lutte contre<br>le gaspillage alimentaire | Nature :611                      | 60 000€                     |
| Acquisition de cabas réutilisables                                            | Fonction :<br>7211               | 18 000 €                    |
| Pochons en coton achat en vrac                                                | Nature :<br>60632                | 2 000 €                     |
| Sacs pliables                                                                 |                                  | 2 000 €                     |
| Acquisition d'autocollants « stop pub »                                       |                                  | 3 300€                      |
| Education à l'Environnement                                                   | Fonction :<br>7211               | 116 000€                    |
| Animations                                                                    | Nature : 611                     | 20 000 €                    |
| Visites Arbois (DAE)                                                          |                                  | 15 000 €                    |
| Caractérisations                                                              |                                  | 12 000 €                    |
| Sensibilisation au Broyage des déchets verts                                  |                                  | 35 000 €                    |
| AMO-Accompagnement plateformes de broyage                                     |                                  | 15 000 €                    |
| Distribution de composteurs                                                   |                                  | 10 000 €                    |

# Métropole Aix-Marseille-Provence

|                                                      |                                              |                 |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------|
| Création graphique de documents                      | Fonction :7211                               | 15 000 €        |
| Impression de documents sur la réduction des déchets | Nature : 6236                                | 35 000 €        |
| Aide au broyage                                      | Fonction :<br>7211<br><br>Nature :<br>657381 | 15 000 €        |
| <b>Total Général</b>                                 |                                              | <b>672 800€</b> |

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

| Nature                                                                      | Budget 2022     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Solde recette Ademe Appel à projets lutte contre le gaspillage alimentaire  | 30 700 €        |
| Solde recette Région Appel à projets lutte contre le gaspillage alimentaire | 21 450 €        |
| Régie de compostage                                                         | 25 000 €        |
| <b>Total Général Recettes</b>                                               | <b>77 240 €</b> |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°DEA 018-2836/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ;
- La délibération n°DEA 038-8022/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation du Plan Métropolitain de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 063-10935/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 12 avril 2022.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

# Métropole Aix-Marseille-Provence

## Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets sur le Territoire du Pays d'Aix et leur poursuite sur 2022.

## Délibère

### Article 1 :

Sont approuvés le bilan et la poursuite des actions de prévention dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

### Article 2 :

Monsieur le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les actions nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Article 3 :

Les crédits exposés au « III Budget et Plan de financement prévisionnel » sont inscrits sur le Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets métropolitain 2022, en section d'investissement et en section de fonctionnement

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Approbation du bilan 2021 des actions menées dans le cadre du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés et perspectives 2022**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 58 |
| Votants                      | 51 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 51 |
| Majorité absolue             | 26 |
| Pour                         | 51 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Gérard BRAMOULLÉ**

Signé, le 10 MAI 2022